



NOS PARTENAIRES



06 17 73 34 89
111 rue du château,
38660 Saint-Vincent de Mercuze



Route du Grésivaudan
Chemin des Noyers
38530 CHAPAREILLAN
04 76 71 69 02

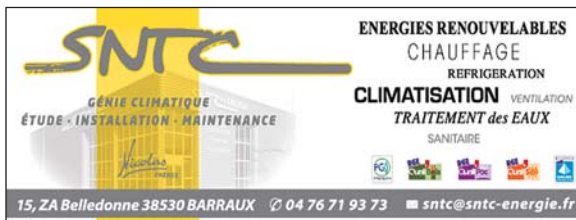


Haut-Gresivaudan - Le Touvet

998 avenue de la Gare - 38530 PONTCHARRA
Rue de Prépointin - 38660 LE TOUVET
Tél. : 04 76 95 60 44
Courriel : 07235@creditmutuel.fr



99, Allée des Lilas,
38530 BARRAUX
06 07 09 00 72



Les Masses
38570 Theys
04 76 71 09 17

Transport en Autocars / Tourisme & Grand Tourisme
Agence de Voyages



04 76 98 49 96
18 rue Laurent Gayet
38530 PONTCHARRA



04 76 40 56 69
Parc d'Activités Le Renevier
38530 BARRAUX



BARRAUX

En extérieur, au cœur du village, à 3 km de Pontcharra

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

2026

De 7h30
à 17h30



**OUVERT AUX PARTICULIERS
ET AUX PROFESSIONNELS**

Buvette / Restauration / Animation / Tombola

Organisateurs

Comité de Jumelage et Le Sou des Écoles

Contact : 07 87 93 34 45

videgrenier.barraux@gmail.com

RÈGLEMENT

Article 1 : Le Comité de Jumelage et les Compagnons de la Marche, organisent le dimanche 13 septembre 2026, un vide-grenier ouvert aux particuliers et aux professionnels, dans la limite des places disponibles.

Article 2 : Les réservations se font en ligne sur le site [dimanche-matin.net](https://barraux.dimanche-matin.net).

Toutefois, vous avez encore la possibilité de vous inscrire avec le formulaire papier sur demande à videgrenier.barraux@gmail.com ou par tél. au 07 87 93 34 45

(Fin des inscriptions le mercredi 9 septembre).

Le point d'accueil vous sera communiqué lors de votre inscription avec votre horaire d'arrivée. **Merci de le respecter !**

LES ANNULATIONS NE DONNENT DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.

Article 3 : Si nécessaire, l'organisateur se réserve le droit de déplacer un exposant.

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Article 5 : Les deux associations se réservent l'exclusivité de la restauration et de la buvette.

Article 6 : Les exposants seront accueillis avec leur véhicule de 5h30 à 7h15 en fonction de leur emplacement et **uniquement pour la dépose de leurs marchandises.**

Aucun véhicule ne sera toléré sur le site de 7h30 à 17h30.

Il est interdit de garder les remorques sur les emplacements.

Des parkings sont mis à disposition.

Article 7 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Les organisateurs n'accepteront aucune réclamation sur les objets achetés ou vendus.

Article 8 : L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué, aucun débordement ne sera toléré sur les zones de circulation. **Les barnums devront être installés une fois que tous les véhicules des exposants seront sortis du site.**

À la fermeture, rien ne devra être laissé sur place ou à côté des poubelles.

Article 9 : Par leur inscription, les exposants approuvent ce présent règlement et déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

<https://barraux.dimanche-matin.net>

LAISSEZ-VOUS GUIDER

- Inscription rapide en quelques clics.
- Choix des emplacements sur plan du site.
- Paiement sécurisé par carte bancaire.
- Si paiement par chèque, à l'ordre du : **Comité de jumelage** et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Barraux, 55 Grande Rue.
- **4,5 € le mètre linéaire** (2 m profondeur).
(si barnum, ils ne doivent pas dépasser des emplacements).
- **4 € la table (2m)**, seulement si vous souhaitez en louer une ou plusieurs.
- **50 € de caution par table**, en paiement séparé de l'inscription, rendu le soir après restitution.
- **Les inscriptions seront validées** après l'envoi du dossier complet.
Copie intégrale et lisible de la pièce d'identité valide obligatoire.

Horaires d'accueil

Exposants : 5h30 à 7h15

Public : 7h30 à 17h30

Contact

videgrenier.barraux@gmail.com

07/87/93/34/45

COMITÉ DE JUMELAGE

